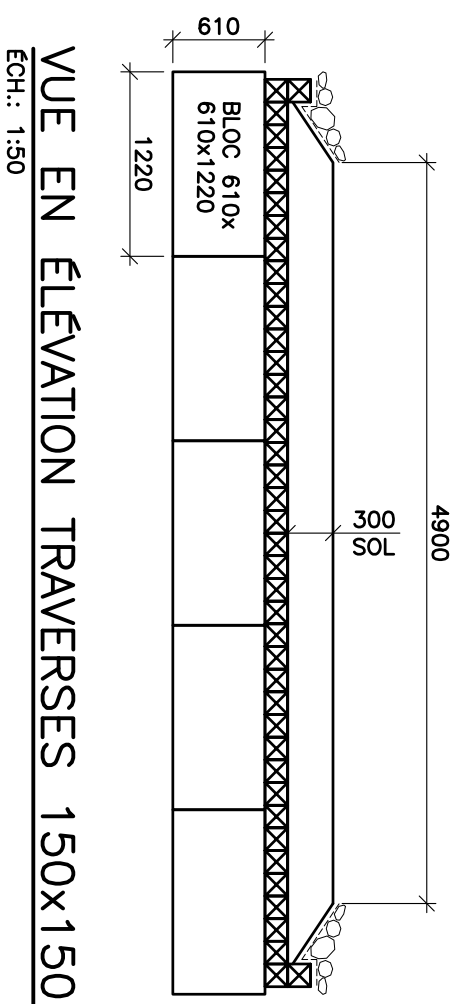
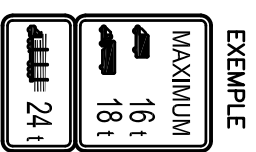


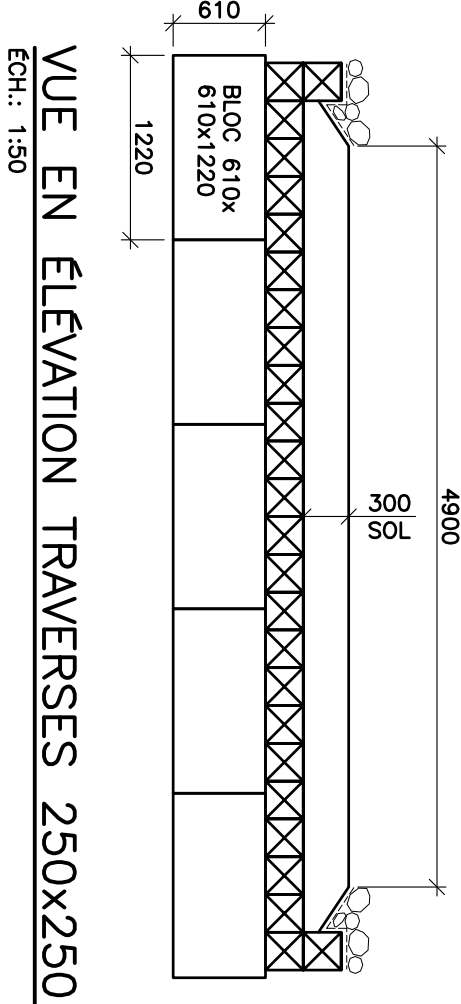
L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRIS DU DOMAINE DE L'ÉTAT- VERSION MISE À JOUR LE 5 AVRIL 2016- LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLÉMENTAIRE À CE DOCUMENT.

1. CRITÈRES DE CONCEPTION
 - 1.1. NORME CAN/CSA-S6-14
 - 1.2. NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRIS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (MFPF)
 - 1.3. UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDÉRÉE
 - 1.4. CAPACITÉ PORTANTE DU SOL ESTIMÉE: 200 KPA.
 - 1.5. SURCHARGES CONSIDÉRÉES:
 - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
 - 1.5.2. CAMION CL-2-625 DE 475 KN
 - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
 - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSÉ
 - 1.6. FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0,280 (BOIS)
 - 1.7. MATÉRIAUX: PRUQUE DE L'EST DE GRADE 2
2. EXIGENCES GÉNÉRALES
 - 2.1. LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEXES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RÉGENTE DU RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RADP).
 - 2.2. TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMÈTRES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
 - 2.3. TOUTES LES DIMENSIONS, ÉLEVATIONS ET AUTRES DONNÉES SE RAPPORTANT À DES ÉLÉMENTS TRAVAILLÉS OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ÊTRE VALIDÉS PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
 - 2.4. L'ENTREPRENEUR DOIT ANSÉR L'INGÉNIEUR DE TOUTE OMISSION, DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE
 - 3.1. LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ÊTRE FAIT DU MATÉRIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
 - 3.2. LE MATÉRIAU GRANULAIRE DOIT ÊTRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE ÉPAISSEUR MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ÊTRE DENSIFIÉE À 95% DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE DE PROCTOR MODIFIÉ.
 - 3.3. SI LA TENUEUR EN EAU DE CERTAINS SOLS OU MATÉRIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER À L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATÉRIAUX JUSQU'À OBTENIR UNE TENUEUR EN EAU CORRESPONDANTE À L'HUMIDITÉ OPTIMALE AVANT DE PROCÉDER AU COMPACTAGE.
4. OUVRAGES EN BOIS
 - 4.1. LES PIÈCES DE BOIS DOIVENT ÊTRE DES TYPES SUIVANTS: PRUQUE DE L'EST, PRUQUE DE L'OUEST, PIN GRIS, PIN ROUGE, ÉPINETTE, MÈLEZE OU SAPIN DOUGLAS EN PRÉVALENT EN CONSIDÉRATION LES PONTS SUIVANTS:
 - 4.1.1. TRAVERSERS: 100% DE PRUQUE DE L'EST NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
 - 4.1.2. MADRIERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ÊTRE TRAITÉ SOUS PRESSION OU NON TRAITÉ.
 - 4.1.3. CHASSE-ROUES ET BLOCS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
 - 4.2. LE BOIS DOIT ÊTRE TRAITÉ SELON LA NORME CAN/CSA-080. LE TRAITEMENT DOIT ÊTRE L'AAC, AVEC UN TAUX DE RÉTENTION DE 6,4 KG/M³ MINIMUM. LES PIÈCES DE BOIS TRAITÉES DOIVENT ÊTRE NOISEES.
 - 4.3. L'EXTREMITÉ DES PIÈCES COUPÉES DOIT ÊTRE TRAITÉ À L'AIDE D'UN SCELLANT À BOIS DE COULEUR VERTE.
 - 4.4. LES TRAVERSERS DOIVENT ÊTRE FOURNIS DANS UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DÉFINIES AUX PLANS.
 - 4.5. TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE FOURNIE EN ACIER GALVANISÉ, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.

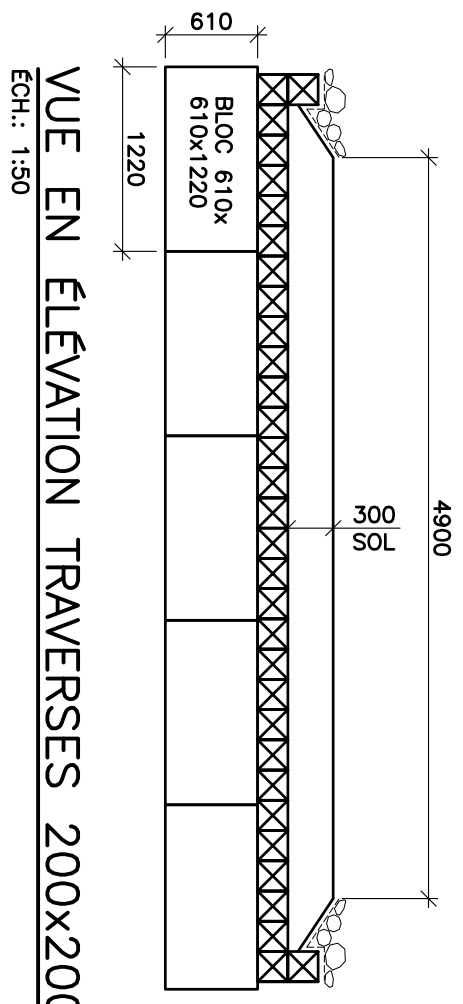
TONNAGE MAXIMAL			
PORTÉE (m)	150x150	200x200	250x250
1	16	27	38
2	18	30	43
3	24	40	57
4	7	12	17
5	8	13	19
6	11	17	25
7	4	7	9
8	5	9	12
9	2	4	6
10	3	4	6
11	3	4	6
12	2	3	4
13	2	3	4
14	3	3	4
15	3	4	6



VUE EN ÉLEVATION TRAVERSERS 150x150
ECH.: 1:50

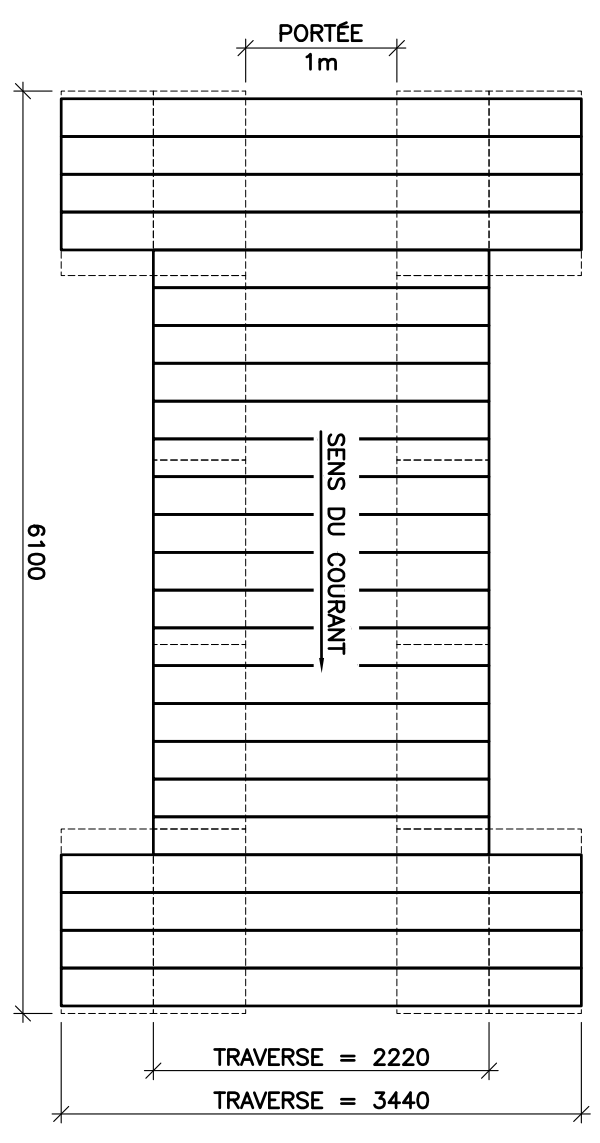


VUE EN ÉLEVATION TRAVERSERS 250x250
ECH.: 1:50

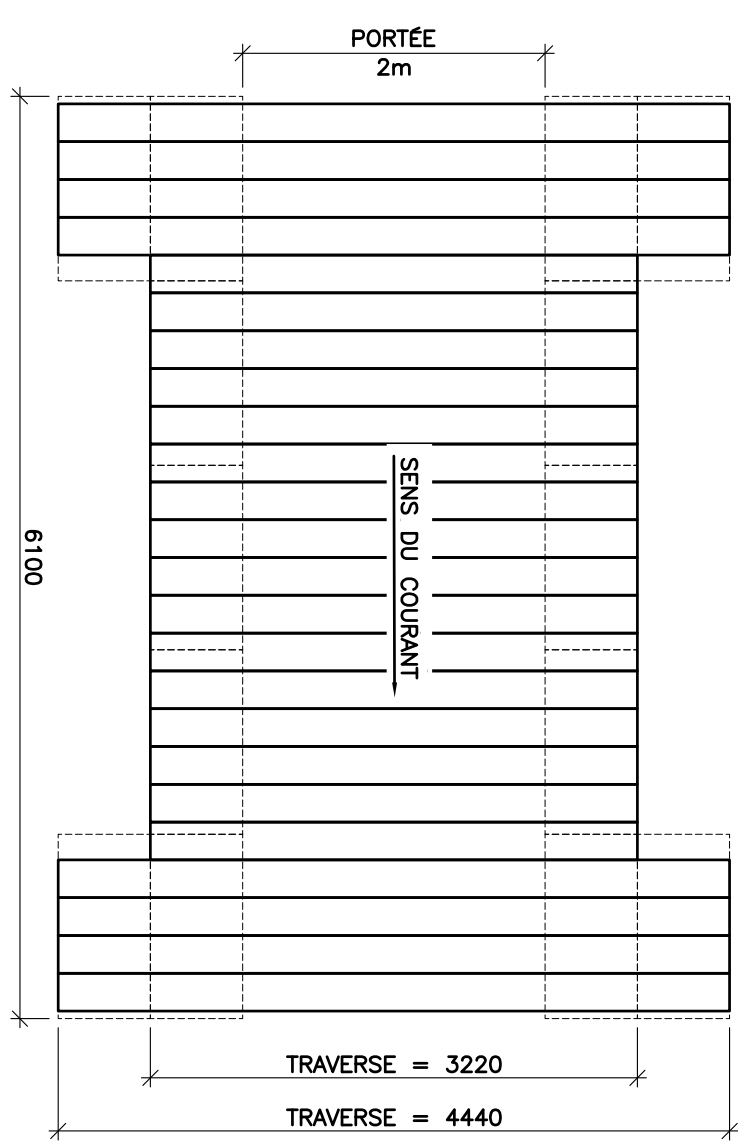


VUE EN ÉLEVATION TRAVERSERS 300x300
ECH.: 1:50

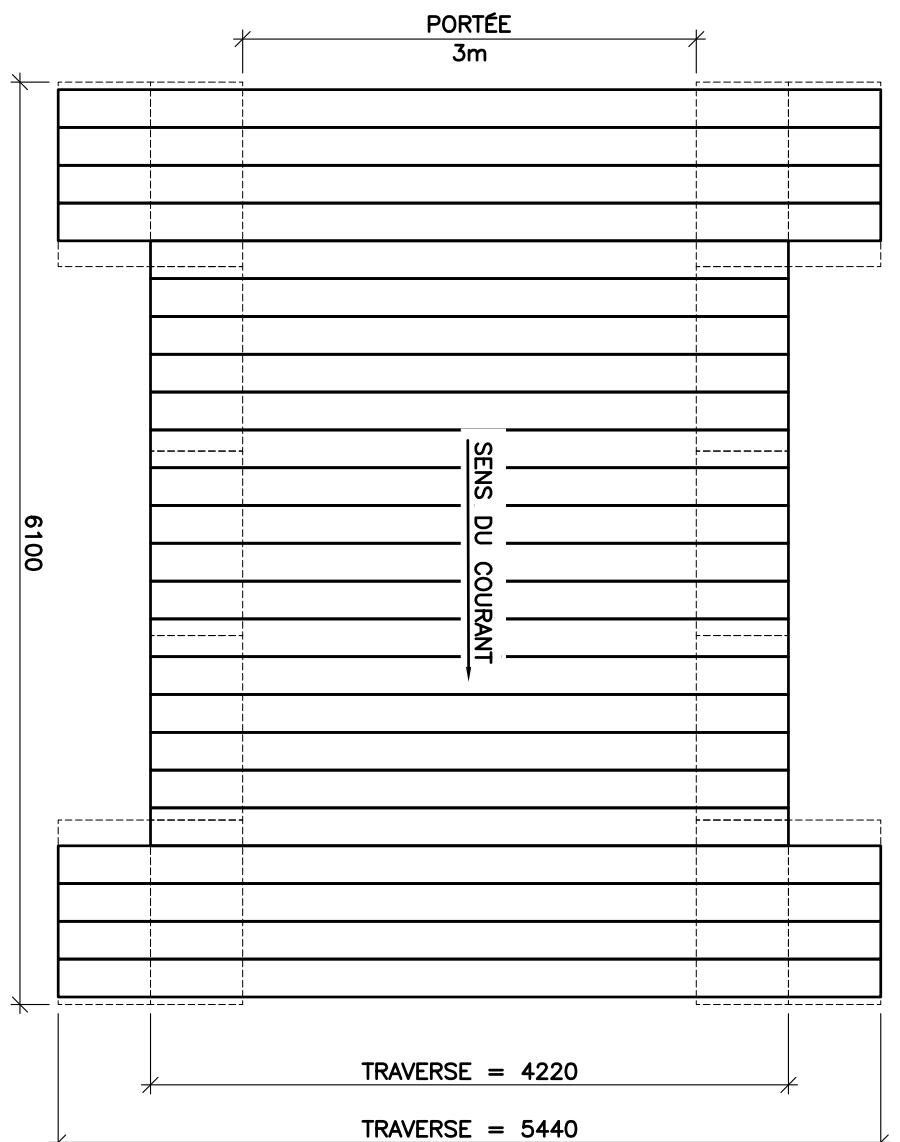
PLAN TYPIQUE DES PONCEAUX BOIS/BÉTON AVEC 300mm DE SOL AU-DESSUS DU TABLIER



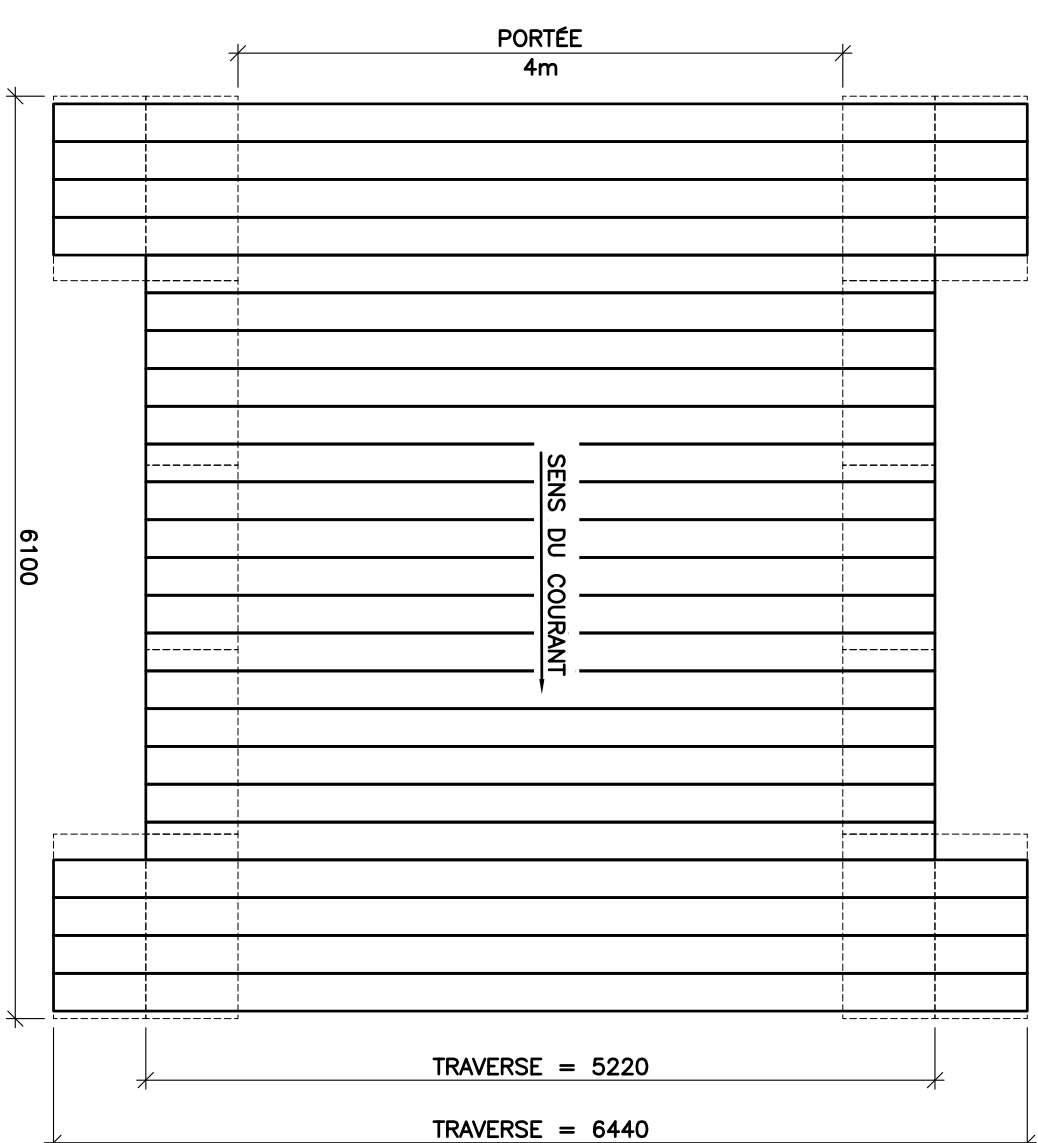
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



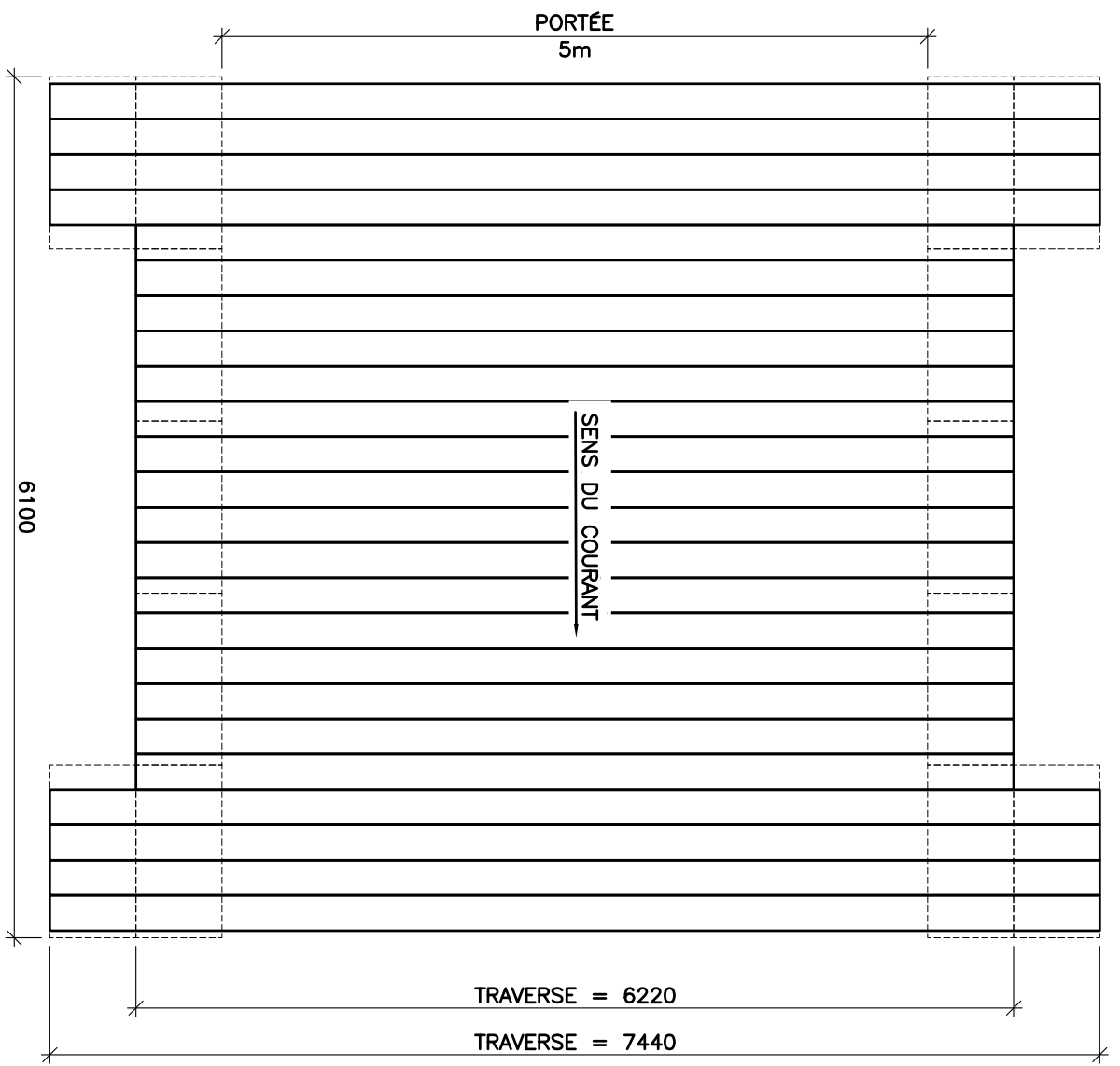
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



VUE EN PLAN
ECH.: 1:50

PORTÉE
4m

PORTÉE
2m

PORTÉE
1m

PORTÉE
3m

PORTÉE
5m

titre :
**PLAN TYPIQUE DES
PONCEAUX BOIS/BÉTON
AVEC 300mm DE SOL
AU-DESSUS DU
TABLIER**

dessiné par : M.O. Teoh
contrôlé par : P.1699
page : S1/3

projet :
**PLAN TYPIQUE DES
PONCEAUX BOIS/BÉTON**



ingénieur en structure:
**LAROCQUE
COURNOYER**
148, rue St-Joseph | 4686, rue St-Jean
L3R 9W9-9S8 | T 888 477-0888
L3N1G.COM

No.	Revisé	Date	Rev.
No. 8			
No. 7			
No. 6			
No. 5			
No. 4			
No. 3			
No. 2	POUR CONSTRUCTION	18-09-21	T.C.
No. 1	POUR COMMENTAIRES	18-09-11	M.O.

STRUCTURE

L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT VERSION MISE A JOUR LE 5 AVRIL 2016. LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLEMENTAIRE A CE DOCUMENT.

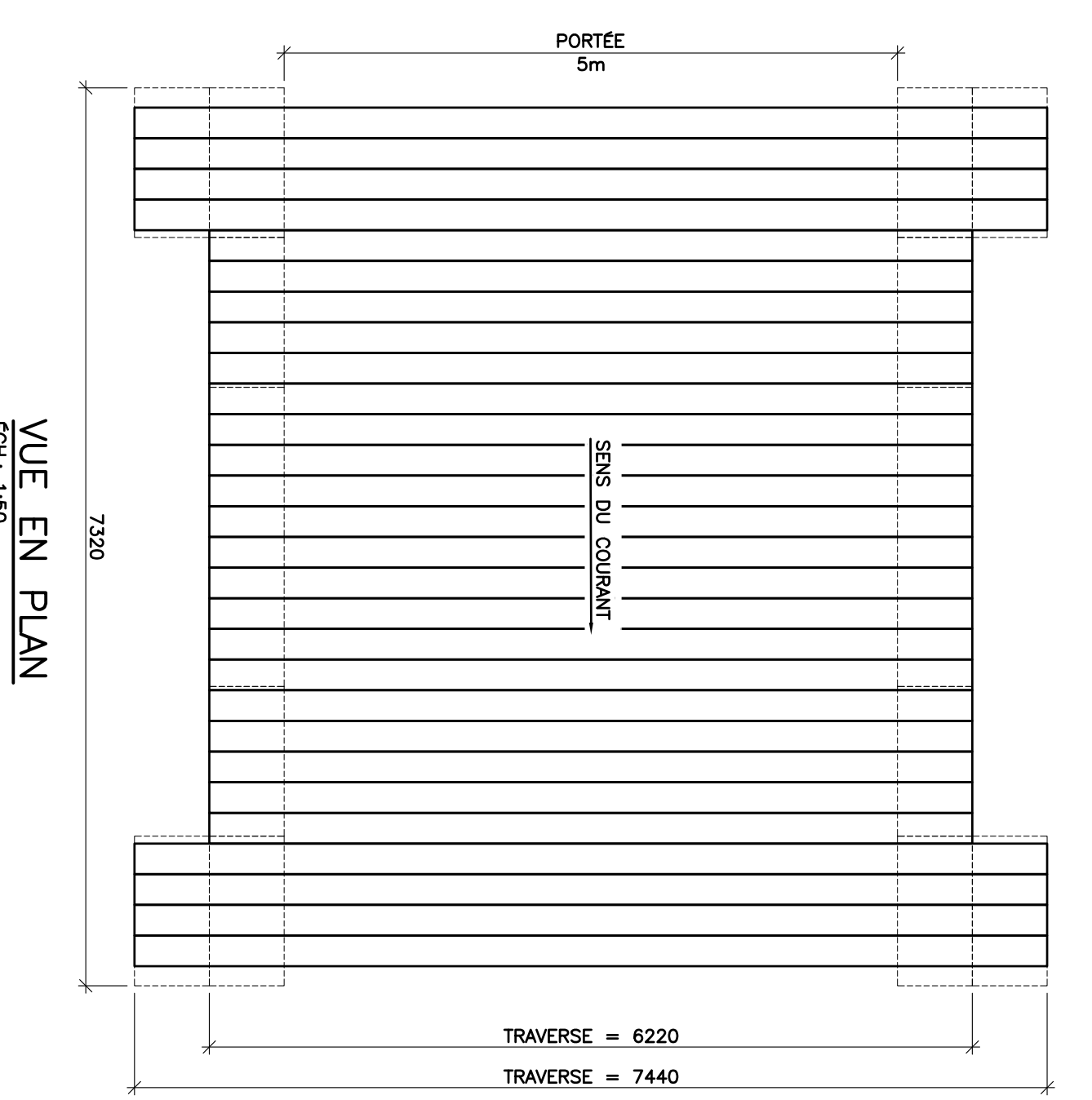
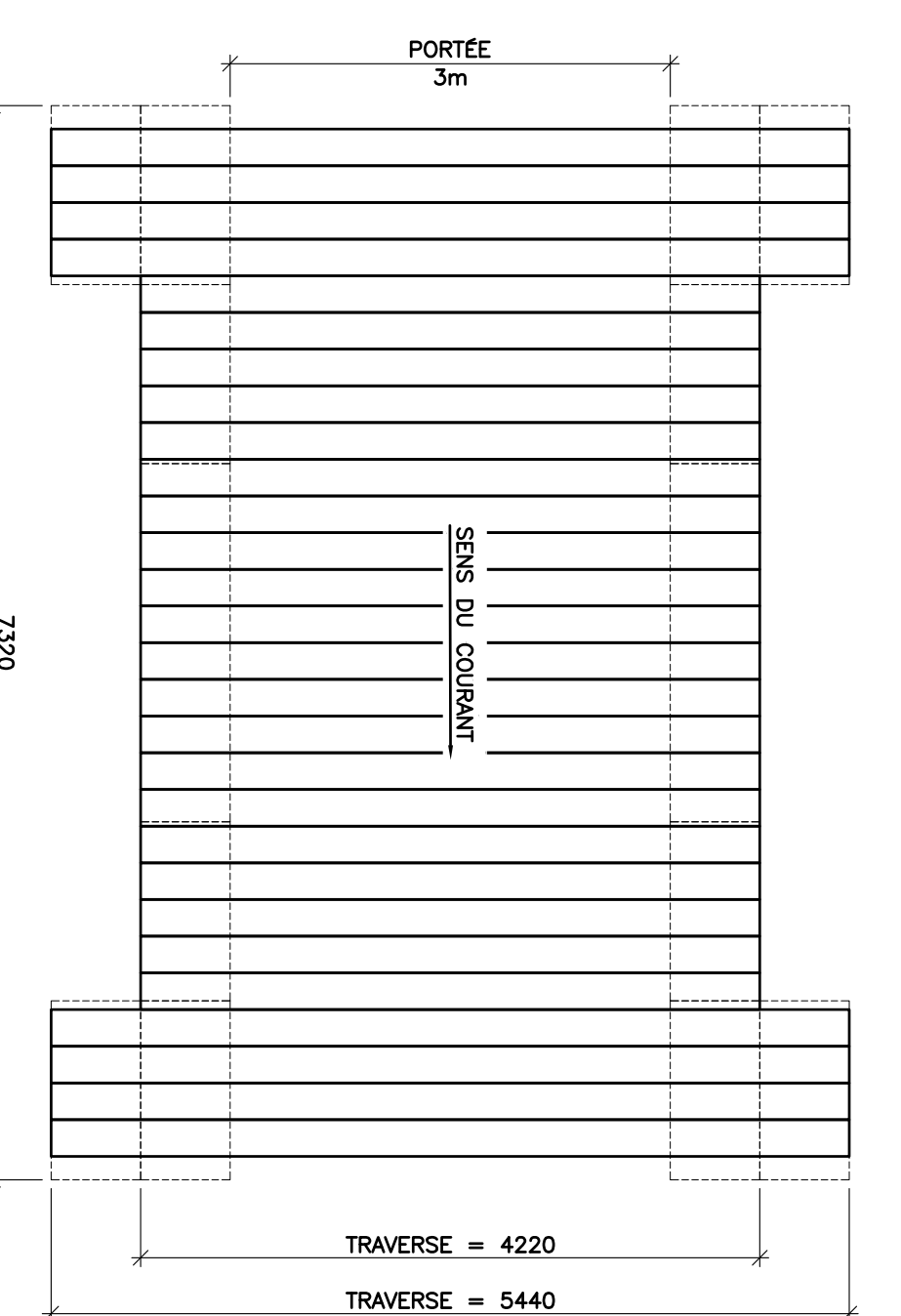
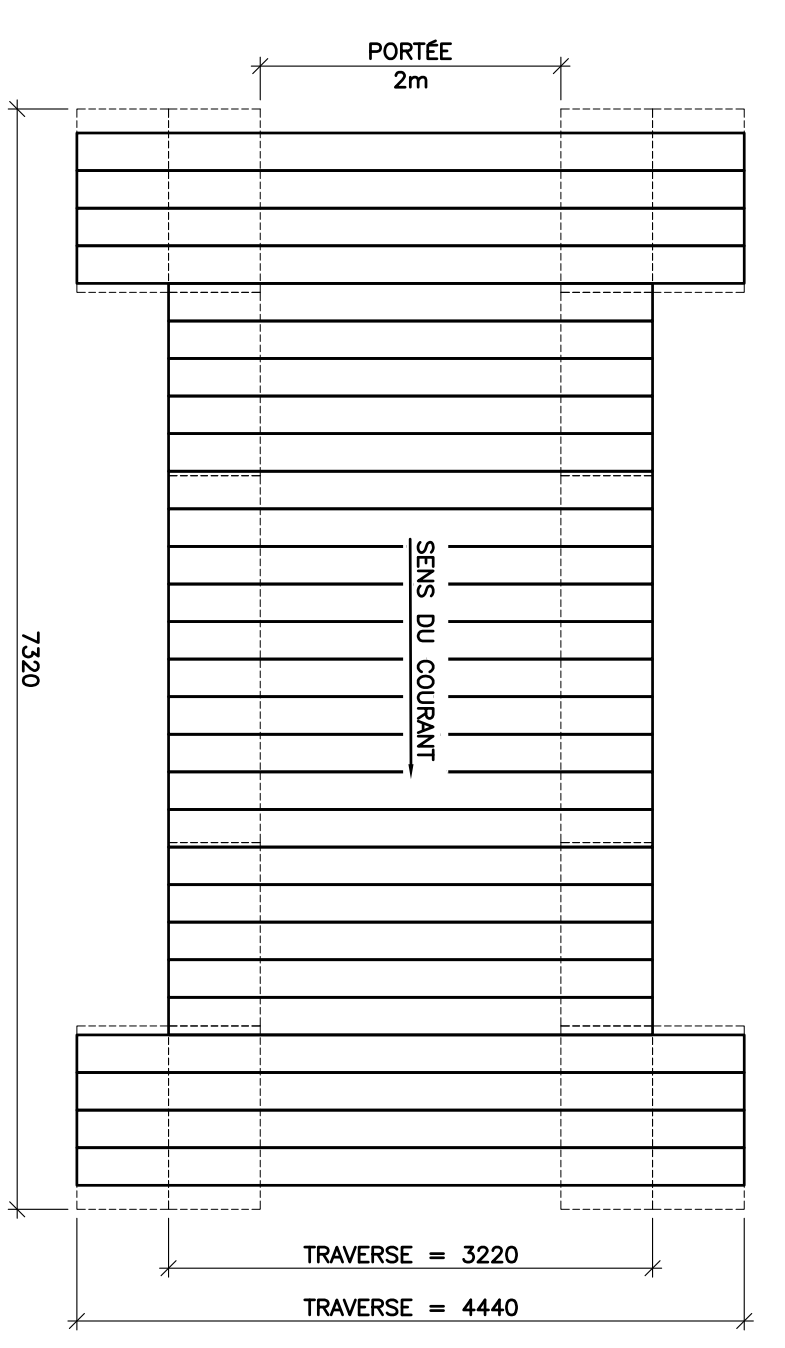
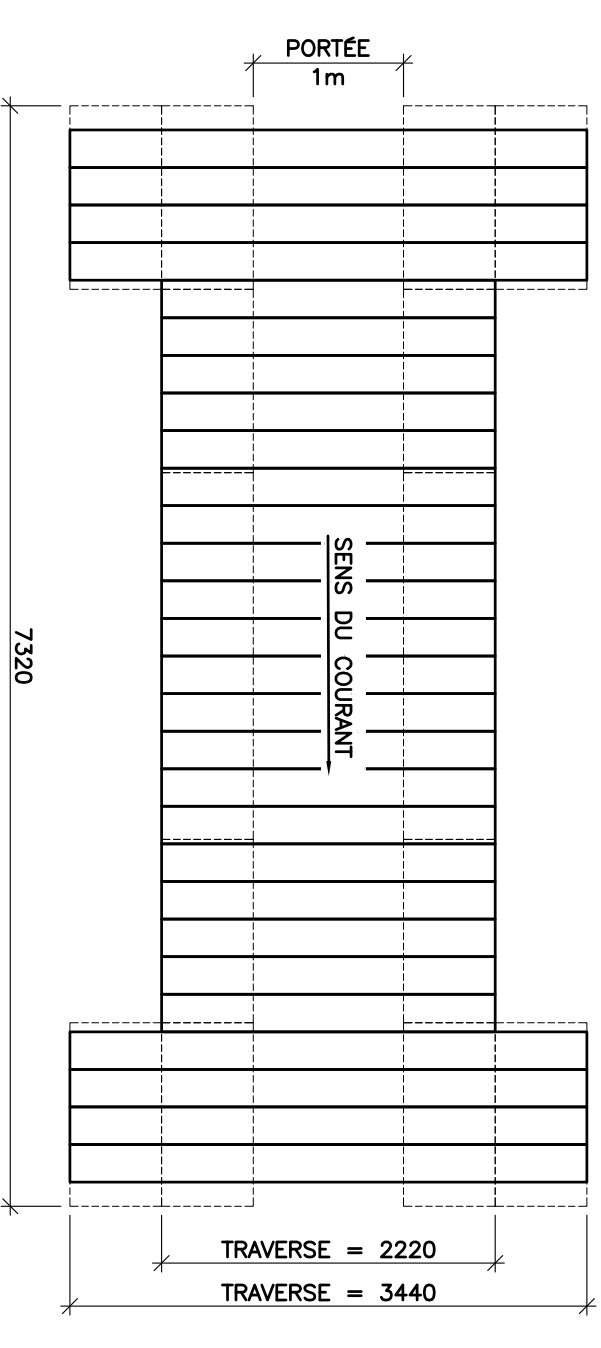
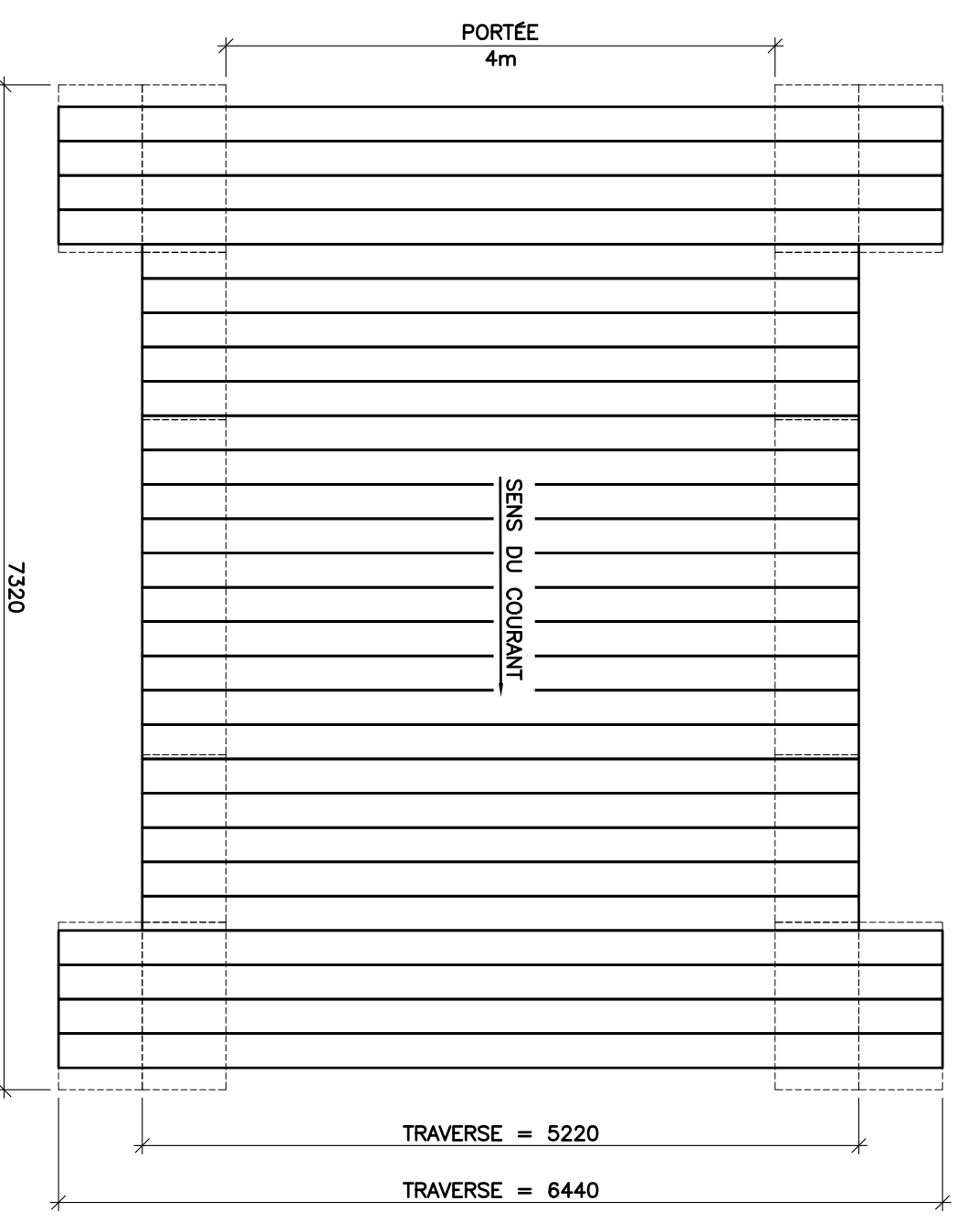
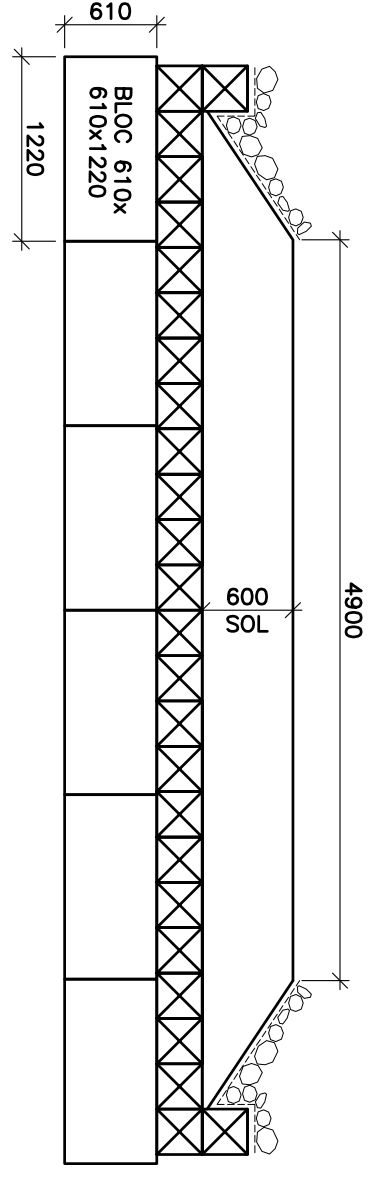
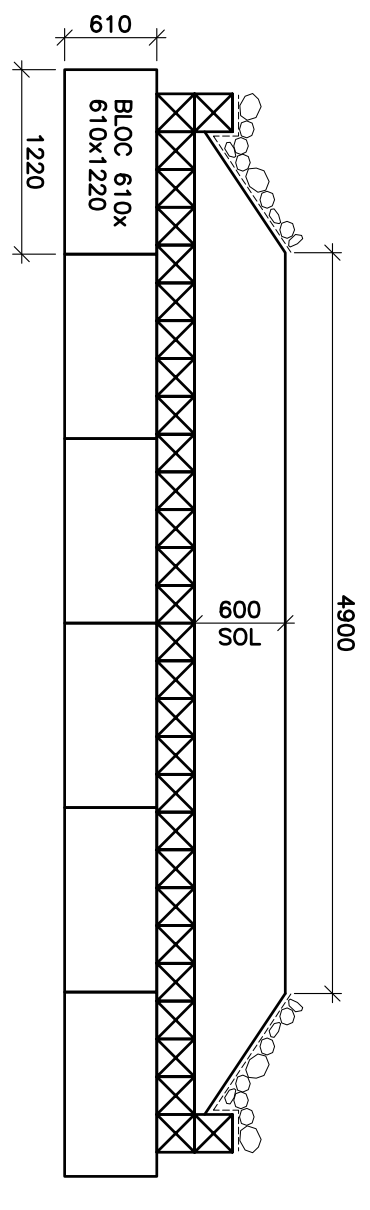
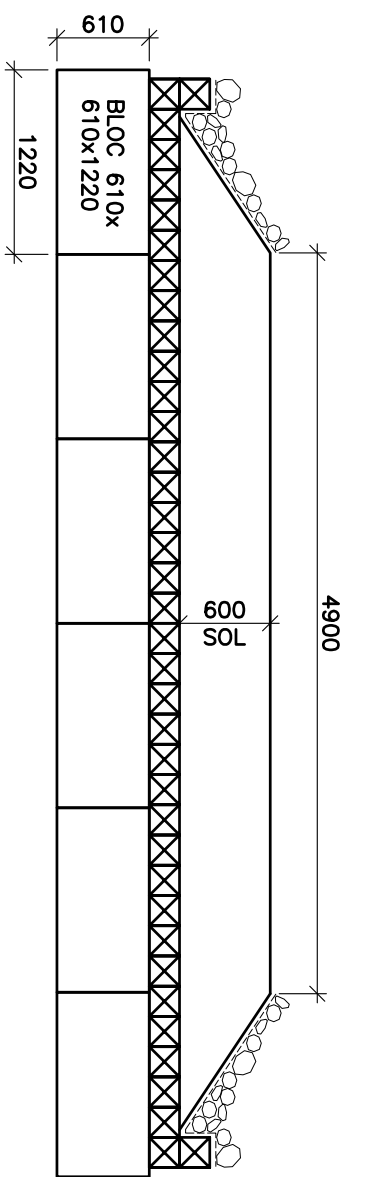
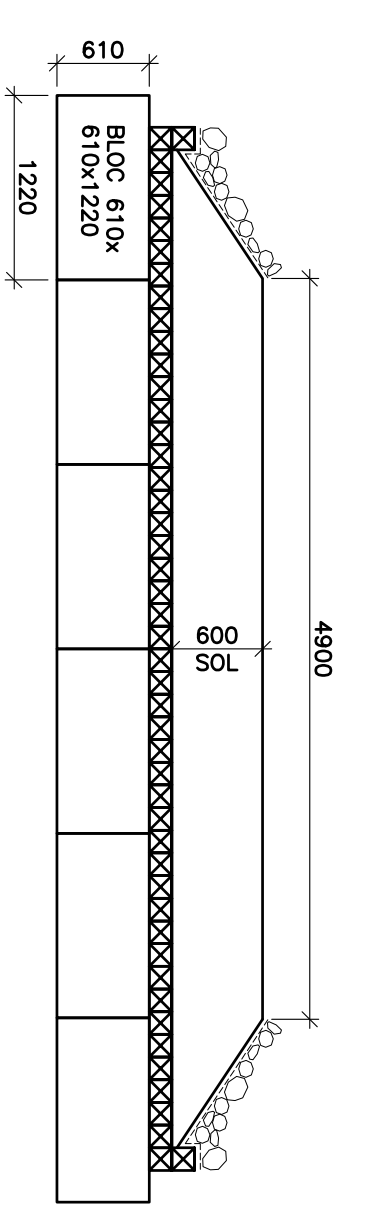
1. CRITERES DE CONCEPTION
 - 1.1. NORME CAN/CSA-S6-14
 - 1.2. NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT (MFPF)
 - 1.3. UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDERE
 - 1.4. CAPACITE PORTANTE DU SOL ESTIMEE: 200 KPA.
 - 1.5. SURCHARGES CONSIDEREES:
 - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
 - 1.5.2. CAMION CL-2-625 DE 475 KN
 - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
 - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSE
 - 1.6. FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0,280 (BOIS)
 - 1.7. MATERIAUX: PRUQUE DE L'EST DE GRADE 2

2. EXIGENCES GENERALES
 - 2.1. LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEKES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RECENTE DU REGLEMENT SUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DU DOMAINE DE L'ETAT (RAD).
 - 2.2. TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMETRES ET LES ELEVATIONS SONT EN METRES. A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
 - 2.3. TOUTES LES DIMENSIONS, ELEVATIONS ET AUTRES DONNEES SE RAPPORTANT A DES ELEMENTS EXISTANTS OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ETRE VALDES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.
 - 2.4. L'ENTREPRENEUR NOTI VERA IMMEDIATEMENT LE BUREAU EN CAS DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE
 - 3.1. LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ETRE FAIT DU MATERIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
 - 3.2. LE MATERIAU GRANULAIRE DOIT ETRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE EPASSEUR MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ETRE DENSIFIEE A 95% DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE DU PROCTOR MODIFIE.
 - 3.3. SI LA TENEUR EN EAU DE CERTAINS SOLS OU MATERIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCEDER A L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATERIAUX JUSQU'A OBTENIR UNE TENEUR EN EAU CORRESPONDANTE A L'HUMIDITE OPTIMALE AVANT DE PROCEDER AU COMPACTAGE.

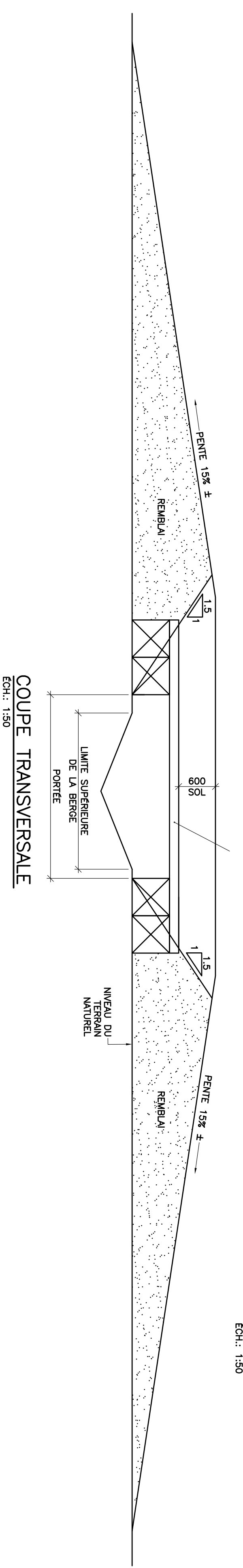
4. OUVRAGES EN BOIS
 - 4.1. LES PIETES DE BOIS DOIVENT ETRE DES TYPES SUIVANTS: PRUQUE DE L'EST, RUQUE DE L'EST, PIN ROUS, PIN ROUGE, EMBETTE, MELETTE OU SAPIN DOUGLAS EN TRAVERSES, 100% DE PRUQUE DE L'EST NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PESSON.
 - 4.1.1. OUELE PROPORTION TRAITÉ SOUS PESSON.
 - 4.1.2. MAOPERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2, DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ETRE TRAITÉ SOUS PESSON OU NON TRAITÉ: CHASSE-ROUES ET BUOS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PESSON.
 - 4.1.3. LE BOIS DOIT ETRE TRAITÉ SELON LA NORME CAN/CSA-080. LE TRATEMENT DOIT ETRE L'ACC. AVEC UN TAUX DE RETENTION DE 6,4 KG/M³ MINIMUM. LES PIETES DE BOIS TRAITES DOIVENT ETRE INCISES.
 - 4.3. L'EXTREMITÉ DES PIETES COUPES DOIT ETRE TRAITÉ A L'AIDE D'UN SCELLANT A BOIS DE COULEUR VERTE.
 - 4.4. LES TRAVERSES DOIVENT ETRE FOURNIES DANS UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DEFINIES AUX PLANS.
 - 4.5. TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ETRE FOURNIE EN ACIER GALVANISE, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.

PLAN TYPIQUE DES PONCEAUX BOIS/BÉTON AVEC 600MM DE SOL AU-DESSUS DU TABLIER



EXEMPLE

PORTÉE (m)	TONNAGE MAXIMAL				
	150x150	200x200	250x250	300x300	381
1	25	41	59	76	291
2	38	61	88	114	381
3	9	15	21	27	
4	10	16	24	31	
5	13	22	31	41	
6	4	7	10	14	
7	5	8	12	15	
8	7	11	15	20	
9	3	5	7	9	
10	4	5	8	10	
11	2	3	5	6	
12	2	4	4	5	
13	3	5	6	7	



plan dé :

No. 8			
No. 7			
No. 6			
No. 5			
No. 4			
No. 3			
No. 2	POUR CONSTRUCTION	18-09-21	T.C.
No. 1	POUR COMMENTAIRES	18-09-11	M.D.
No.	Révisé:	Date:	Rev.

EMISSIIONS

ingénieur en structure:

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

LAROCQUE
COURNOYER

14, rue St-Joseph | 4201, rue St-Jean
S1B 0A6 | S1B 0A6
T: 819-926-9284 | F: 819-977-0189 | G: 311-210-9116
L: LAROCQUE.COM

ingénieur en mécanique:

seaux :

client :

projet :

PLAN TYPIQUE DES PONCEAUX BOIS/BÉTON

titre :

PONCEAUX BOIS/BÉTON AVEC 600mm DE SOL AU-DESSUS DU TABLIER

dessiné par : M.D. Tech. | contrôle no. : P1699 | page : S2 / 3

préparé par : T.C., Ing. | date : 2018-07-13

approuvé par : T.C., Ing. | échelle : INDIVIDUÉE

STRUCTURE

L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DE L'ÉTAT- VERSION MISE À JOUR LE 5 AVRIL 2016- LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLÉMENTAIRE À CE DOCUMENT.

PLAN TYPIQUE DES PONCEAUX BOIS/BÉTON AVEC 900MM DE SOL AU-DESSUS DU TABLIER

- CRITÈRES DE CONCEPTION
 - NORME CAN/CSA-S6-14
 - NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT (MFPF)
 - UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDÉRÉE
 - CAPACITÉ PORTANTE DU SOL ESTIMÉE: 200 KPA.
 - SURCHARGES CONSIDÉRÉES:
 - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
 - 1.5.2. CAMION CF-3E DE 475 KN
 - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
 - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSÉ
 - FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0,280 (BOIS)
 - MATÉRIAUX: PRUQUE DE L'EST DE GRADE 2

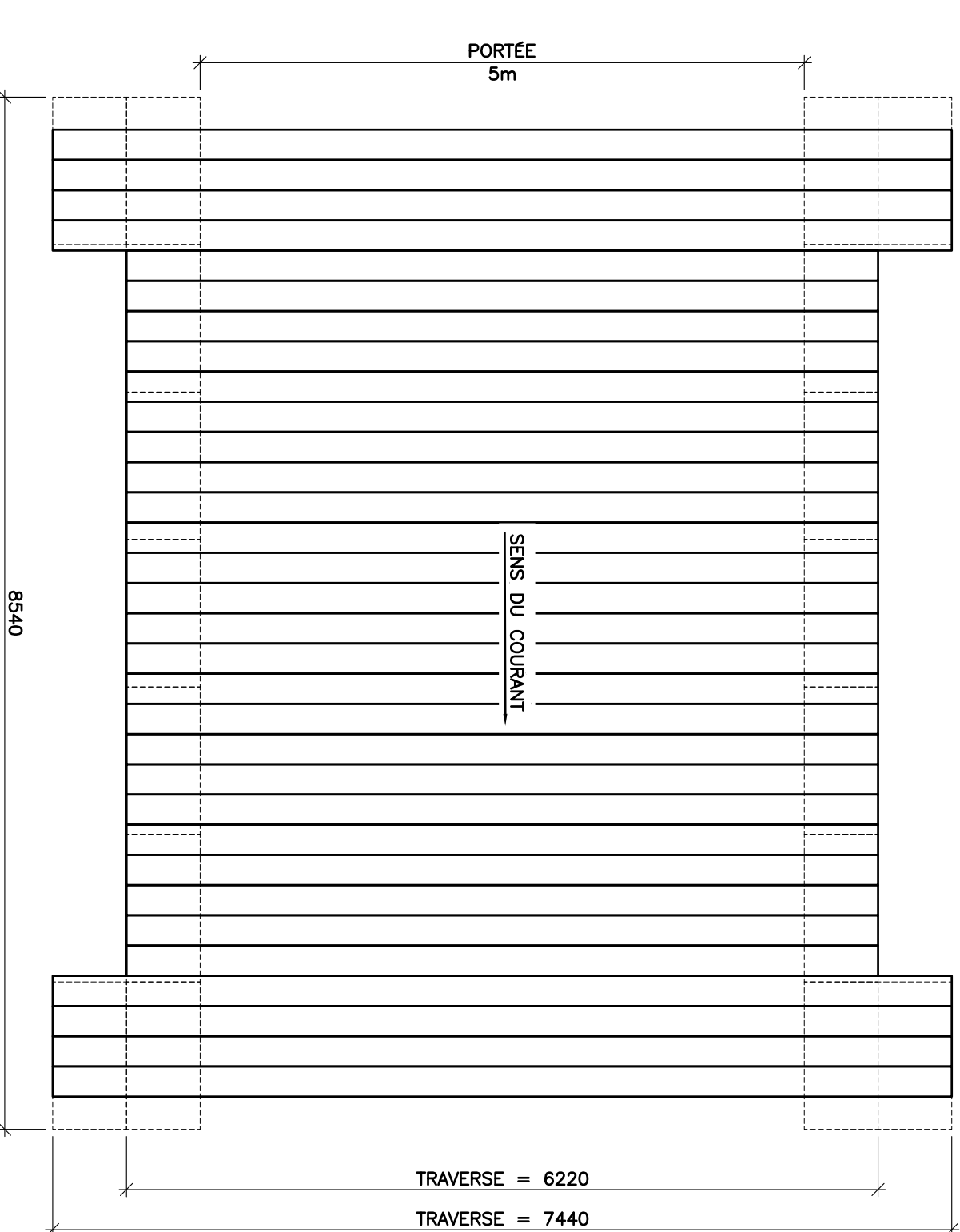
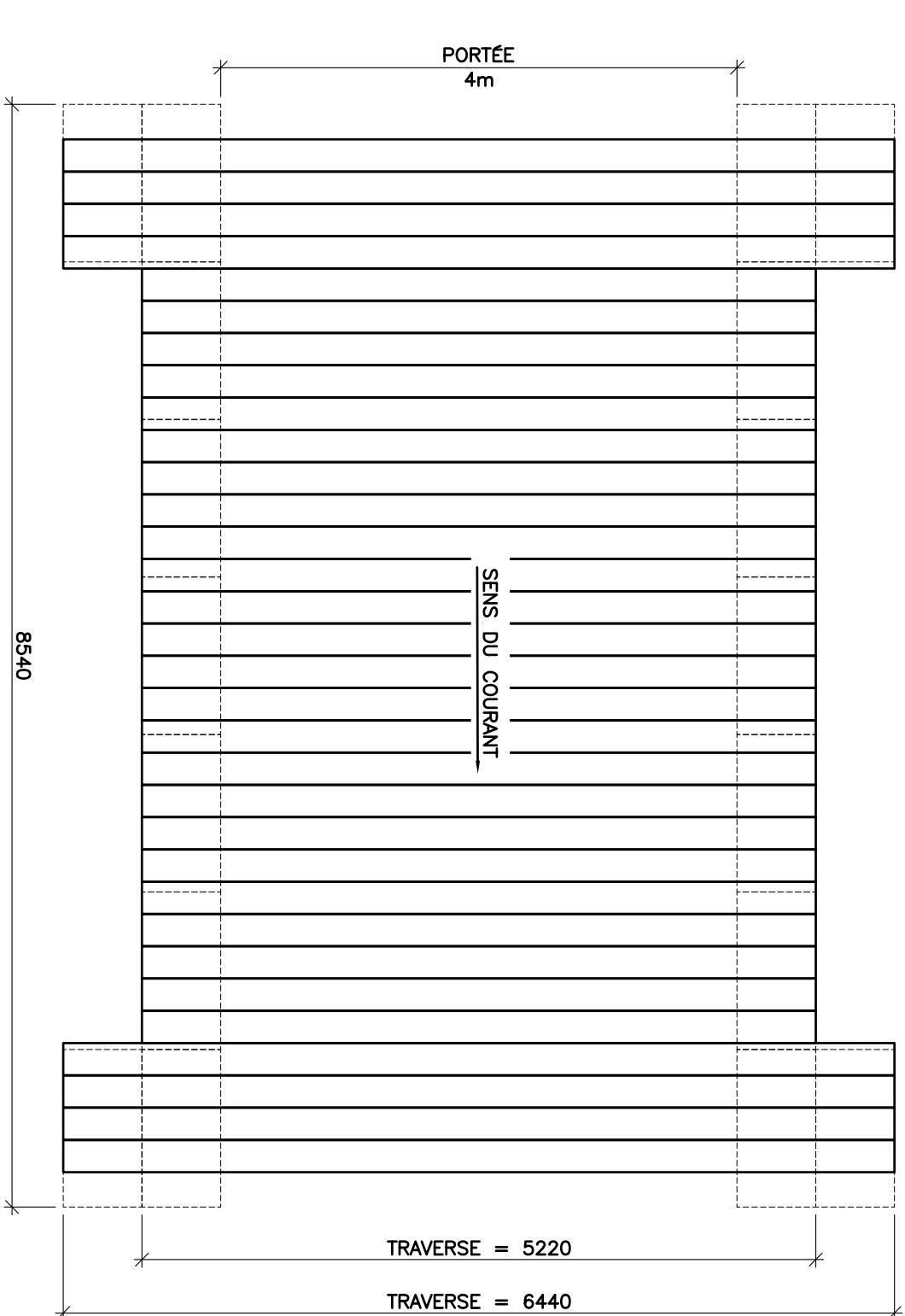
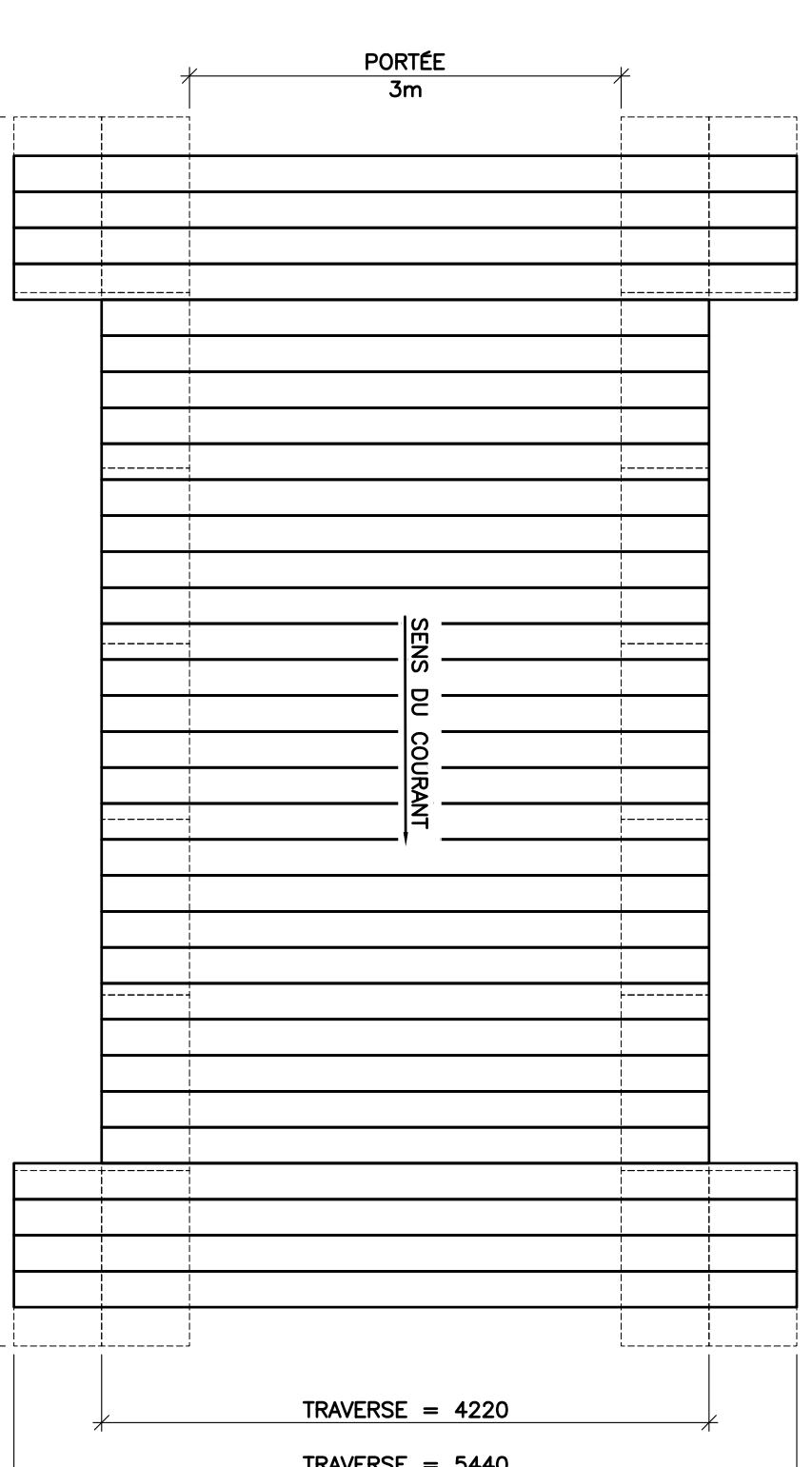
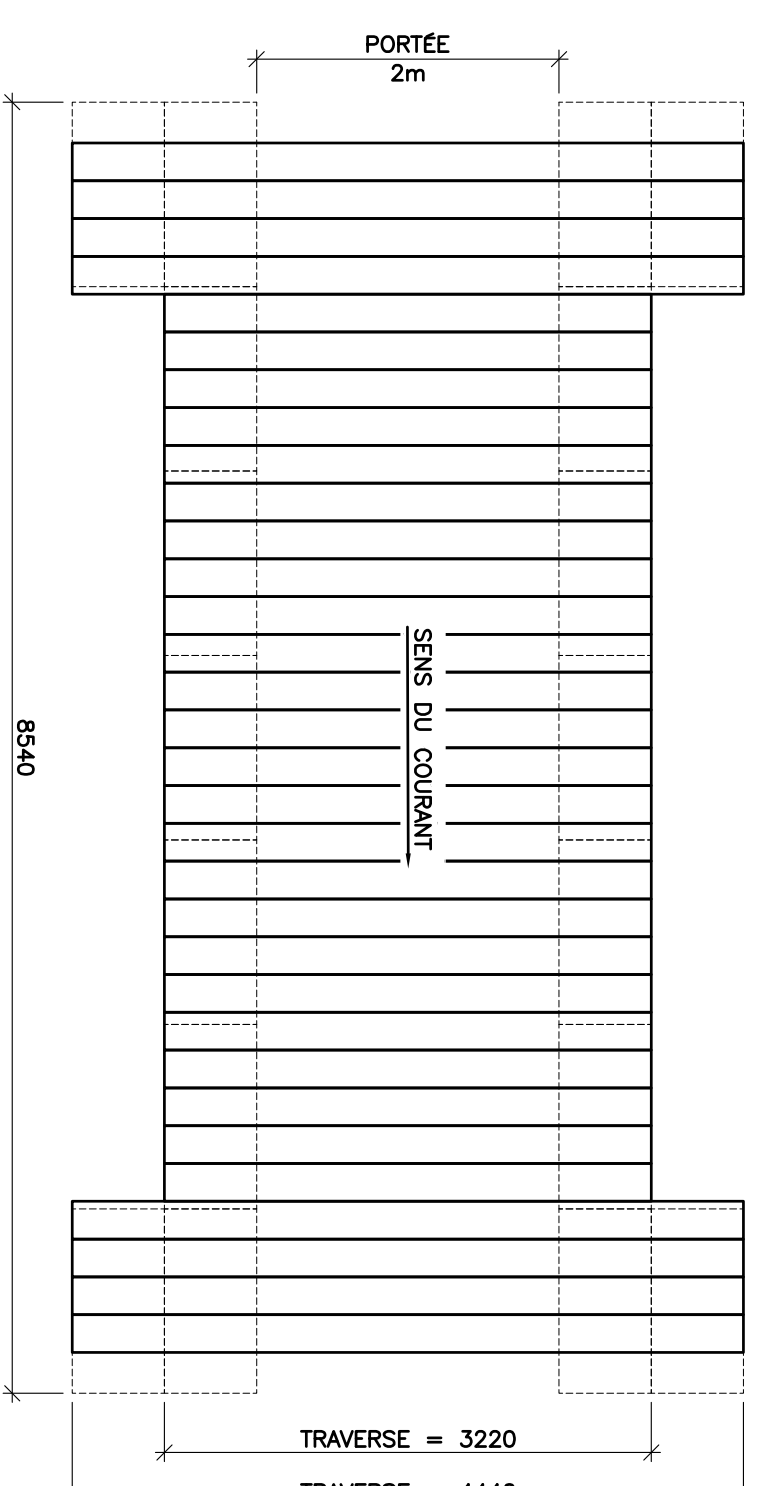
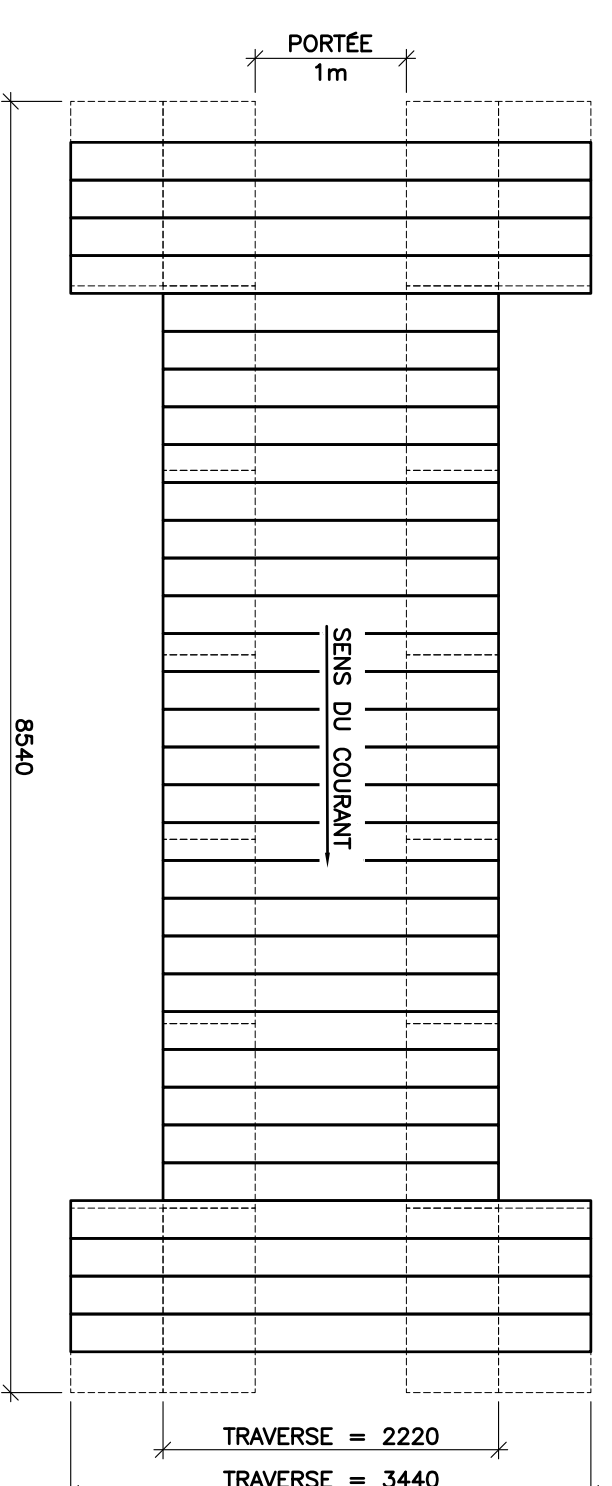
- EXIGENCES GÉNÉRALES
 - LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEXES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RÉGENTE DU RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RAFP).
 - TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMÈTRES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
 - TOUTES LES DIMENSIONS, ÉLEVATIONS ET AUTRES DONNÉES SE RAPPORTANT À DES ÉLÉMENTS TABLIERAUX OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ÊTRE VALIDÉS PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT ANSÉR L'INGÉNIEUR DE TOUTE OMISSION, DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE

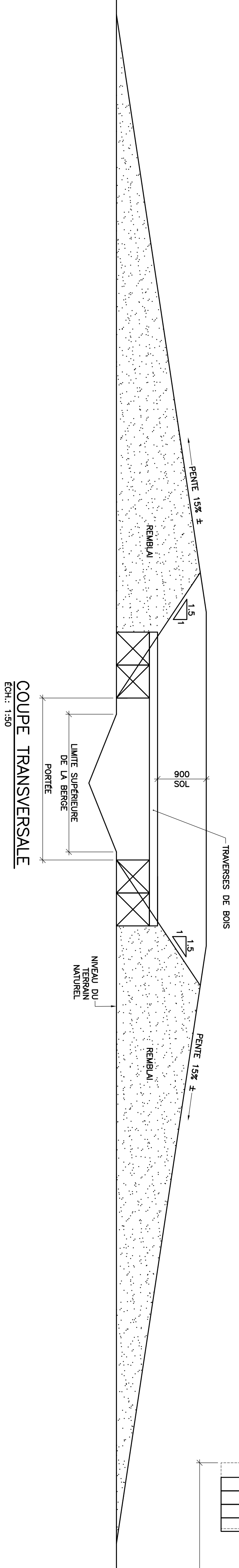
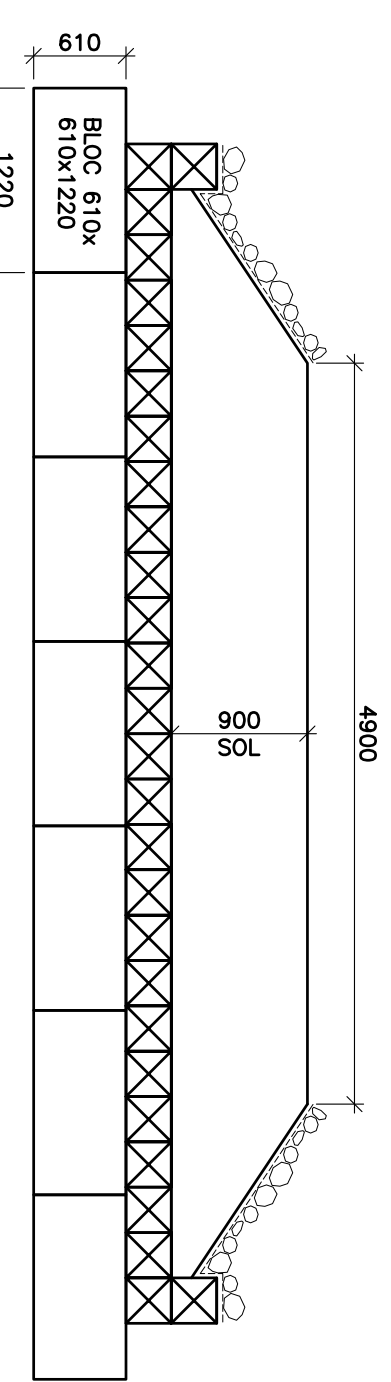
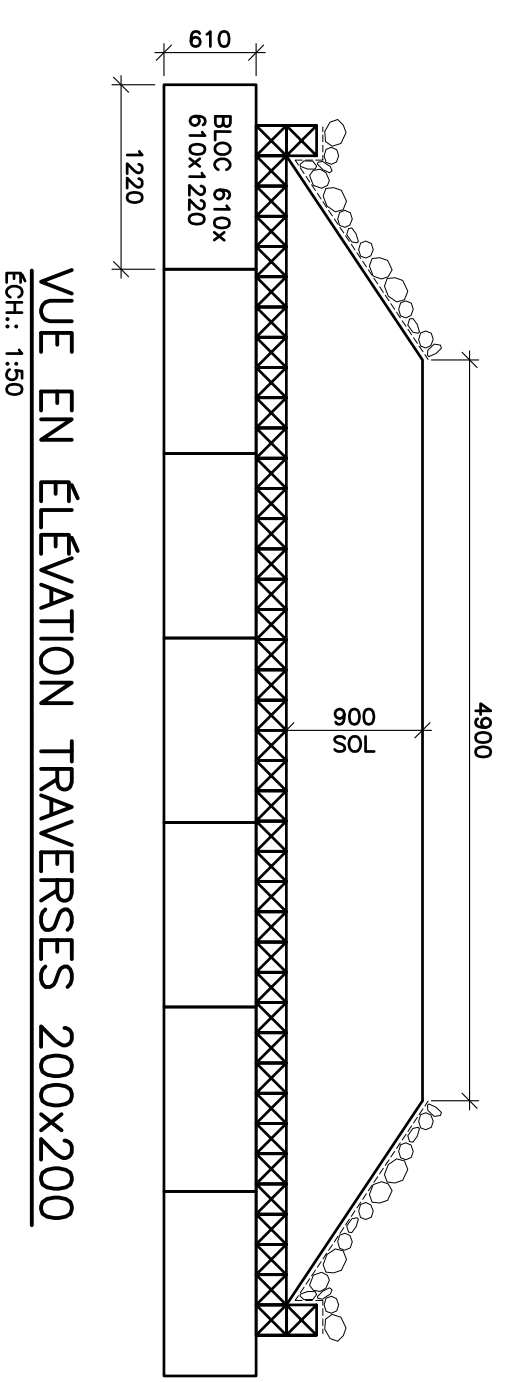
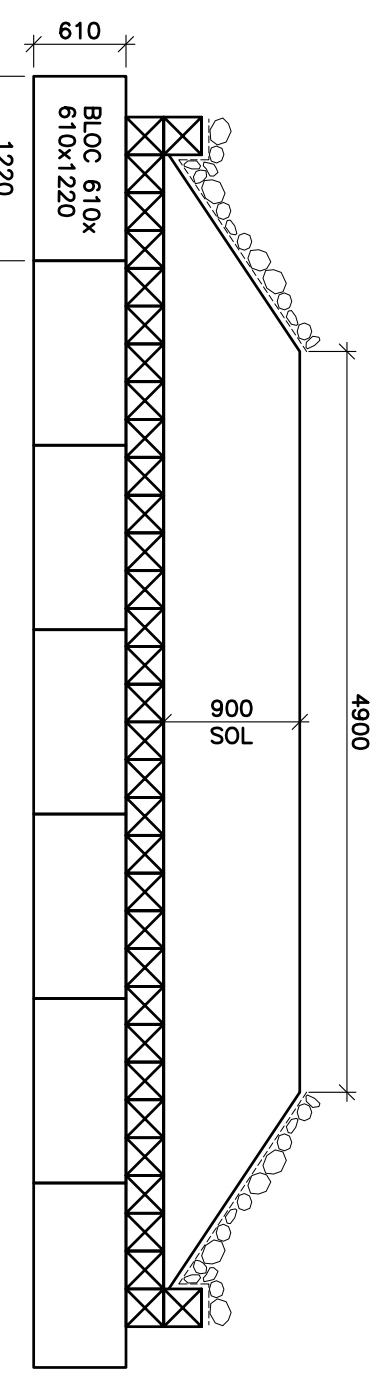
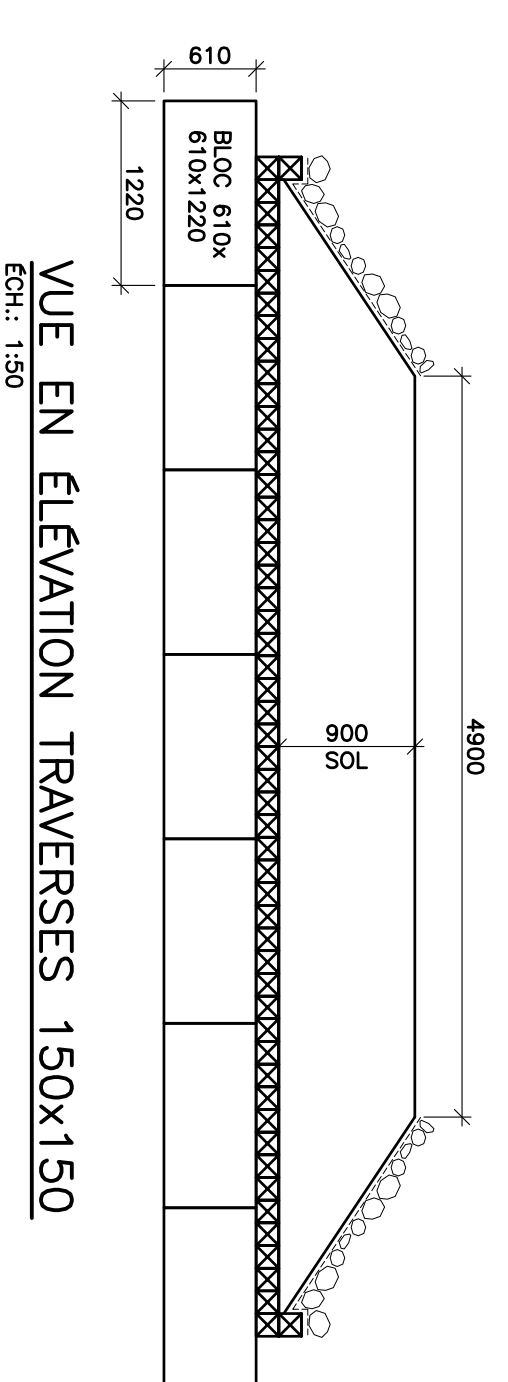
- LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ÊTRE FAIT DU MATÉRIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
- LE MATÉRIAU GRANULAIRE DOIT ÊTRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE ÉPaisseur MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ÊTRE DENSIFIÉE À 95% DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE DU PROCTOR MODIFIÉ.
- SI LA TENUEUR EN EAU DE CERTAINS SOLS OU MATÉRIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER À L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATÉRIAUX JUSQU'À OBTENIR UNE TENUEUR EN EAU CORRÉSPONDANTE À L'HUMIDITÉ OPTIMALE AVANT DE PROCÉDER AU COMPACTAGE.

4. OUVRAGES EN BOIS

- LES PIÈCES DE BOIS PIN GRIS, PIN ROUGE, ÉPINETTE, MÊLÈZE OU SAPIN DOUGLAS EN PRENANT EN CONSIDÉRATION LES PONTS SUIVANTS:
 - TRAVERSES: 100% DE PRUQUE DE L'EST NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
 - MADRIERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ÊTRE TRAITÉ SOUS PRESSION OU NON TRAITÉ.
 - CHASSE-ROUES ET BLOCS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
 - LE BOIS DOIT ÊTRE TRAITÉ SELON LA NORME CAN/CSA-080. LE TRAITEMENT DOIT ÊTRE L'AAC, AVEC UN TAUX DE RÉTENTION DE 6,4 KG/M³ MINIMUM. LES PIÈCES DE BOIS TRAITÉES DOIVENT ÊTRE NOISEES.
 - L'EXTREMITÉ DES PIÈCES COUPÉES DOIT ÊTRE TRAITÉ À L'AIDE D'UN SCELLANT À BOIS DE COULEUR VERT.
 - LES TRAVERSES DOIVENT ÊTRE FOURNIES DANS UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DÉFINIES AUX PLANS.
 - TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE FOURNIE EN ACIER GALVANISÉ, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.



PORTÉE (m)	TRAVERSES DE BOIS				
	150x150	200x200	250x250	300x300	300x300
1	34	56	80	122	122
	38	63	91	138	138
	51	83	120	182	182
2	10	17	24	31	31
	11	19	27	35	35
	15	25	35	46	46
3	5	8	12	15	15
	6	9	13	17	17
	7	12	17	23	23
4	3	5	7	10	10
	4	6	8	11	11
	5	8	11	14	14
5	2	4	5	7	7
	3	4	6	8	8
	3	3	6	8	10



plan dé :

No.	Revisé	Date	Revisé
No. 8			
No. 7			
No. 6			
No. 5			
No. 4			
No. 3			
No. 2	POUR CONSTRUCTION	18-09-21	T.C.
No. 1	POUR COMMENTAIRES	18-09-11	M.S.

ÉMISSIONS

architecte :

ingénieur en structure :

ingénieur en mécanique :

INDUSTRIE
LAROCCQUE
COURNOYER

14, rue St-Joseph | 4081, rue St-Jean | 02-285 916
188 946-9284 | 1 888 477-0885
L.C.N.I.N.G.COM

client :

Association des pontonniers québécois

projet :

PLAN TYPIQUE DES PONCEAUX BOIS/BÉTON

dessiné par : M.O. Tech. P.1699

contrôlé par : P.1699

page : S3 / 3

préparé par : T.C., Ing. 2018-07-13

approuvé par : échelle INDIQUÉE

T.C., Ing.

STRUCTURE